



## Garant pour leasing de véhicule

Par **lambert**, le **15/07/2012** à **23:56**

Bonjour,

Je me suis porté garant de mon fils pour un leasing d'une voiture, après quelques mois de loyers, et suite à des difficultés financières, la voiture, fut restituée au bailleur, puis vendue aux enchères.

Le véhicule neuf, d'un an, côté à l'argus, environ 10 000€ fut vendue par un courtier ht 5600 €, le bailleur me réclame par huissier ce jour 5000€ pour solder le contrat de bail ; mon fils étant insolvable,

Je conteste la procédure du bailleur, qui ne m'a jamais informé, de la procédure de vente aux enchères : le montant de mise à prix, le montant de la vente, le montant de l'argus, en somme : mes devoirs et obligations mais aussi mes droits.

Voici mes questions :

Que puis-je faire maintenant par rapport au constat d'huissier de ce matin, qui me réclame le solde ?

Puis-je faire un recours devant le tribunal pour abus de droits de la part du bailleur ?

La vente aux enchères peut-elle être annulée pour mise à prix trop basse par rapport à l'argus ?

Merci de vos réponses, cordialement